



Agir pour
la biodiversité

SCI Réserve
Naturelle du
Grand Albert

Journée mondiale
des zones humides



**FIN DES TRAVAUX DE REMISE
EN EAU ET DE RENATURATION
DU GRAND ALBERT**



DOSSIER DE PRÉSENTATION FÉVRIER 2023



Le massif des Bonnevaux et ses étangs

Le massif forestier des Bonnevaux, dans le Nord Isère, abrite de nombreux étangs dont l'origine est ancienne, puisqu'ils ont été créés par les moines au Moyen-Âge.

” Parmi eux, l'étang du **Grand Albert** est le plus grand étang forestier du département de l'Isère (environ 17 hectares) et l'étang du **Petit Coquet** (1 hectare) est connu comme étant le plus riche du massif du point de vue des espèces patrimoniales présentes. ”



Étangs des Bonnevaux

99 ans de protection

En 2008, la digue du Grand Albert a rompu, entraînant l'assèchement du point d'eau et la disparition d'une biodiversité exceptionnelle. Les propriétaires ont dès lors souhaité créer un sanctuaire pour la vie sauvage en restaurant la zone humide.

Pour rendre ce projet possible, les propriétaires, constitués en SCI « Réserve naturelle du Grand Albert », ont signé en septembre 2018 **un contrat d'Obligation Réelle Environnementale patrimoniale (ORE) avec la LPO Auvergne-Rhône-Alpes** qui garantit la préservation du site pour 99 ans.

” C'est l'une des toutes premières ORE patrimoniale signée en France. Elle garantit sur le long terme la réalisation et la préservation des principaux objectifs d'intérêt général : **la restauration, la préservation du patrimoine naturel** des deux étangs et la **sensibilisation** du public. ”

Ce projet bénéficie du soutien du « Collectif Grand Albert » qui regroupe plusieurs associations de protection de la nature et des particuliers engagés dans ce projet de renaturation



Massif des Bonnevaux

Les ORE

Les obligations réelles environnementales (ORE) ont été créées par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité.

Avec cet outil foncier, les propriétaires immobiliers peuvent conclure avec une collectivité, un établissement public ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement, **un contrat de 99 ans maximum portant sur la mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité.**

Le contrat ORE est attaché au bien immobilier et perdure indépendamment des changements de propriétaires.

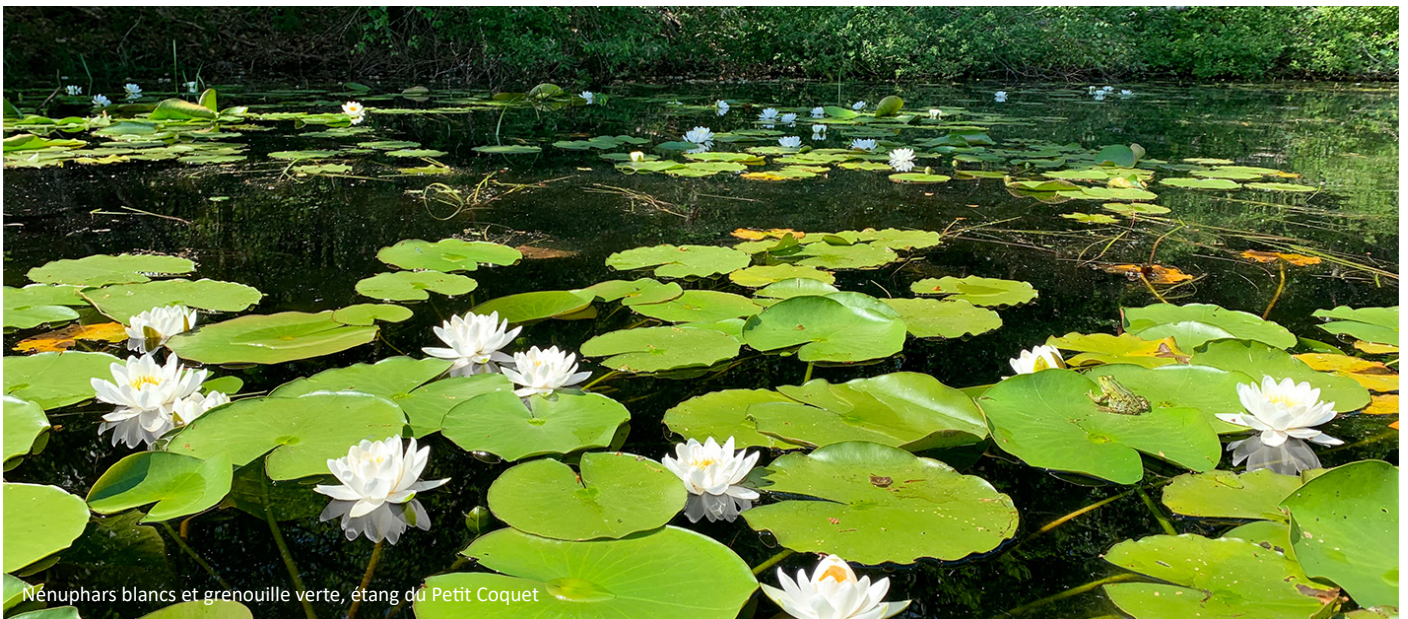
Une flore et une faune exceptionnelles

Voisin du Grand Albert, l'étang du Petit Coquet est connu comme étant l'un des plus riches du massif du point de vue des espèces qu'il accueille. En effet, c'est l'un des seuls étangs d'Auvergne-Rhône-Alpes où l'on retrouve trois espèces très rares et protégées de leucorrhines (espèces de libellules).

La flore du massif de Bonnevaux est riche de plusieurs espèces végétales rares et protégées des milieux humides : *Litorella uniflora*, *Pilularia globulifera*, *Eleocharis ovata*, *Carex bohémica*, *Ludwigia palustris*, *Hydrocotyle vulgaris*, *Trapa natans*...

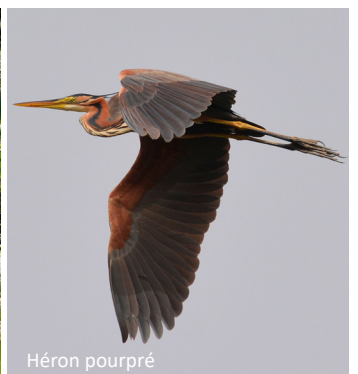
La richesse faunistique des étangs de Bonnevaux est également exceptionnelle : 148 espèces patrimoniales sont présentes (amphibiens, reptiles, chiroptères, mammifères, odonates et oiseaux) !

Pour le groupe des odonates, on y recense 58 espèces soit près de 80 % des espèces observées en Isère et plus de 60 % des espèces présentes en France.



En remettant en eau le Grand Albert et en accompagnant sa renaturation, la LPO AuRA et les propriétaires espèrent ainsi créer un Petit Coquet « géant » qui accueillerait alors des centaines d'espèces protégées sur 17 hectares.

Cette renaturation faciliterait également le déplacement des espèces et leur développement dans des conditions d'accueil inimitables.





Des travaux d'envergure

Depuis la rupture de la digue du Grand Albert, les travaux sur le site étaient alors indispensables, pour

- **remettre en eau le Grand Albert**, et permettre la création d'une zone humide patrimoniale de 17 hectares,
- **gérer et entretenir l'étang du Petit Coquet** pour le maintenir dans son état actuel, optimal en termes de biodiversité, tout en contrôlant la végétation arborée.

Le montant des études spécifiques et travaux s'élève à 295 000 €. Pour les financer, la LPO AuRA a reçu le soutien financier de l'État à travers le plan de relance européen, de plusieurs fondations, d'une association de protection de la nature et de plusieurs entreprises dont le groupe Véridis, au titre de sa démarche de responsabilité sociétale et environnementale (RSE).

La campagne de financement participatif a connu un beau succès avec 30 000 euros collectés grâce à la générosité de plus de 230 donateurs.

Les sommes qui ne seront pas utilisées pour ce projet serviront à restaurer et créer des petites zones humides (mares...) en Isère et dans les autres départements de la région.

La LPO AuRA et la SCI Réserve Naturelle du Grand Albert remercient chaleureusement l'ensemble des donateurs sans qui ce projet n'aurait pu être réalisé.



Étang du Grand Albert avant la vidange et le broyage

Les travaux de grande envergure entrepris sur le Grand Albert sont autorisés par l'arrêté préfectoral n°38-2021-10-28-00006 du 28/10/2021 modifiant l'arrêté préfectoral n°38-2016-036-DDTSE02. Cet arrêté autorise nos travaux au titre :

- de la loi sur l'eau : obligation du maintien d'un débit réservé de 3l/s pour la Varèze (sa source est à l'aval du Petit Albert), obligations de hauteur et volume de la grande digue, etc.
- des espèces protégées : mesures d'insertion, d'évitement et de réduction des impacts pendant les travaux, etc.



Étang du Grand Albert avant les travaux



Après presque cinq ans de travail passés à concevoir le projet et obtenir les autorisations réglementaires, le chantier de restauration du Grand Albert a pu démarrer début 2022.



Ouverture du milieu

Avant tout chose, il était nécessaire de préparer le site pour pouvoir y conduire les travaux de terrassement de grande ampleur et permettre à l'étang du Grand Albert de retrouver son espace lorsqu'il sera rempli. Les ligneux ayant poussé dans l'étang depuis plusieurs années ont ainsi été broyés début janvier 2022.



Broyage des ligneux



Des travaux d'envergure

Haut Albert

Puis, la vidange de l'étang amont, le Haut Albert, a été réalisée entre décembre 2021 et février 2022 ; opération délicate car l'ouvrage de vidange existant était vétuste et donc inutilisable. Un ouvrage temporaire a donc été créé avec des pêcheries amont et aval terrassées spécialement pour cette action. Trois pêcheries ont été réalisées avec l'AAPPMA de La-Côte-Saint-André pour capturer les poissons et les transporter à l'étang de Chanclau (Refuge LPO) à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs. Ces collectes ont permis de récupérer 60 carpes, 30 brochets, 4 blackbass, de nombreux gardons et brèmes, quelques perches communes.

Un nouvel ouvrage de vidange permettant de gérer les niveaux d'eau du Haut Albert a ainsi pu être installé en mars 2022. Le Haut Albert a par la suite subi la sécheresse de l'été 2022 avant de commencer à se re remplir à l'automne 2022, permettant de ce fait à la végétation aquatique de ressortir.

“ Le retour de l'eau dans cet étang laisse présager **une année 2023 riche en espèces diverses** (reproduction d'amphibiens, ballets de libellules, étendues d'herbiers aquatiques, etc.). ”



Pêcherie temporaire



Haut Albert quasiment rempli en novembre 2022

Des travaux d'envergure

Grand Albert

Après le broyage réalisé sur l'étang, l'ancienne digue du Grand Albert a été dessouchée et les ouvrages vétustes (moine en béton, ferrailage) ont été retirés.

La nouvelle digue a été construite en intégrant l'ancienne et en rajoutant plusieurs mètres d'épaisseur de terre argileuse provenant des casiers d'emprunts établis directement dans l'étang. Cette digue fait plus de 160 m de long pour 5 m de haut et 5 m de large au sommet.



“ Les travaux ont été mis en pause début avril 2022 et ont repris en septembre 2022 pour ne pas impacter les **périodes de reproduction** des espèces protégées du site. ”

Outre l'enjeu écologique, cette pause a permis de programmer des travaux complémentaires nécessaires pour garantir le succès des opérations notamment en ce qui concerne l'étanchéité de l'étang et l'optimisation de l'accueil des amphibiens et des libellules.

La grande queue d'étang Sud a été déconnectée du reste de l'étang et 6 mares d'étiage (mares visibles lorsque le niveau de l'eau de l'étang diminue) ont été réalisées pour diversifier les types de milieux aquatiques et assurer l'absence de poissons dans plusieurs parties du site.



Des travaux d'envergure



Îlot à castor en cours de finalisation

Un îlot dédié à l'accueil du castor a été créé au milieu de l'étang avec des pentes et une hauteur de talus au-dessus du niveau d'eau favorables à ce dernier.



Cet îlot servira aussi d'espace de quiétude pour la faune.



La grande digue a quant à elle été finalisée en décembre 2022 avec la création de l'ouvrage de surverse et la finalisation du moine de gestion des eaux (sondes d'analyses, tuyau spécifique à la gestion du débit réservé à restituer en aval, etc.). La grande digue sera végétalisée au printemps 2023 par la réalisation de semis à la volée avec des graines issues du label végétal local.



Butte à castor et queue d'étang Sud



Grande digue et Petit Albert



Des travaux d'envergure



Le Grand Albert à l'automne 2022

Enfin, les derniers travaux effectués correspondent à la transformation du Petit Albert (ancienne pêcherie) en zone humide variée abritant 4 mares et un cours d'eau d'environ 90 m de long avec des légers méandres.



Désormais, il ne reste plus qu'à attendre que le site se remplisse. À l'heure actuelle, les mares sont déjà en eau, le Haut Albert sera complètement plein à la fin de l'hiver 2022-2023.



Quant au Grand Albert, il est en cours de remplissage. D'après la modélisation de Progéo Environnement, basée sur les pluies moyennes de

la zone, le Grand Albert devrait atteindre son niveau nominal (517,77 m pour 15,3 ha) en février 2024, sous réserve des aléas climatiques. Son niveau le plus bas atteindrait 516,27 m pour 9 ha en eau.

Des aménagements pédagogiques et d'accueil du public sont également à prévoir dans les prochaines années pour valoriser le patrimoine naturel et historique de ce site : pose de panneaux pédagogiques, mise en place de barrières pour préserver certains secteurs et de chicanes en bois pour que l'accès au site soit exclusivement réservé aux piétons.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise SARL Guillaud et les études techniques par Progéo Environnement, sous la conduite de la Délégation territoriale Isère de la LPO AuRA.



Vue aérienne du Petit Albert

Il était important pour la LPO et la SCI que les acteurs du territoire (collectivités, structure Gémapienne, ONF, associations de chasse...) soient associés au projet et informés de ses avancées.

Il a suscité une grande attente et l'on peut dire, sans trop s'avancer, que beaucoup d'acteurs et personnes privées sont aujourd'hui heureuses de voir le site du Grand Albert reprendre enfin sa place dans les étangs des Bonnevaux.



Étang du Petit Coquet

CONTACT
 Jean-Baptiste Decotte
 Chef de projet LPO
jean-baptiste.decotte@lpo.fr
 07 67 20 28 90



Agir pour la biodiversité

SCI Réserve Naturelle du Grand Albert

PARTENAIRES FINANCIERS DU PROJET :

État - institutions



Financé par l'Union européenne
NextGenerationEU



Entreprises



Fondations



Associations



... et les nombreux donateurs privés